

Extrait standard des tarifs ⁽¹⁾

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle :

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EURO
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc.)	Gratuit « Hors coût du fournisseur d'accès Internet »
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat – Mastercard Débit)	35,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	Service non proposé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique – Mastercard Débit)	35,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA – Standard ou instantané) En agence Par Internet	5,00 € Gratuit
Paieement d'un prélèvement SEPA Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement Frais par paieement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8 €/opération avec un plafond mensuel de 80 € (hors offre spécifique à la fragilité financière)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paieement	Service non proposé
Frais de tenue de compte ⁽²⁾	2,50 €/mois Soit 30,00 €/an

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.
(2) Ces frais sont inclus dans les offres groupées.

Tarification

(en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 13 novembre 2025

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	TARIF
Ouverture, transformation, clôture	
Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de compte ⁽³⁾	Gratuit
Mobilité bancaire	Gratuit
Transfert de compte dans une autre agence Attijariwafa bank Europe	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Relevés de compte	
Mensuel	Gratuit
Mensuels à l'étranger	5,00 €
À la demande au guichet (extrait)	1,00 €
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
Tenue de compte	
Frais de tenue de compte	2,50 €/mois soit 30,00 €/an
Dans une offre groupées de services	Exonéré
Frais d'inactivité (sur 12 mois glissants)	30,00 €
Services en agence	
Versement d'espèces - Agence détentrice du compte ⁽⁴⁾	Gratuit
Versement d'espèces - Agence non détentrice du compte	Gratuit
Retrait d'espèces – Agence détentrice du compte ⁽⁴⁾	Gratuit
Retrait d'espèces - Agence non détentrice du compte	5,00 €
Recherche de documents simples ⁽⁵⁾	15,00 €
Recherche de documents complexes ⁽⁶⁾	30,00 €
Procuration sur compte	20,00 €
Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Destruction chéquier non réclamé sous 60 jours	20,00 €
Courrier mis à disposition au guichet	2,50 €
Certificat de non-paiement à la demande	10,00 €
2. BANQUE À DISTANCE	TARIF
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, etc.) : e-Attijari	Gratuit
3. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	TARIF
Cartes	
Carte Mastercard Gold	
Cotisation - 1ère année	150,00 €
Cotisation (annuelle)	115,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Envoi de la carte à domicile à l'étranger par DHL :	
Normal	100,00 €
Express	200,00 €
Rédition du code secret	25,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Modification exceptionnelle et immédiate des plafonds	35,00 €
Paieement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paieement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB	Gratuit
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 € + 2,70 % du montant

Carte Mastercard Débit	
Cotisation (annuelle)	35,00 €
Envoi de la carte à domicile en France en RAR	30,00 €
Envoi de la carte à domicile à l'étranger par DHL :	
Normal	100,00 €
Express	200,00 €
Rédition du code secret	15,00 €
Opposition (blocage) - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement	Gratuit
Opposition (blocage) - Par la banque (pour motif utilisation abusive)	Gratuit
Renouvellement automatique	Gratuit
Remplacement dû à un dysfonctionnement	Gratuit
Remplacement (détérioration, renouvellement anticipé, perte, vol, utilisation frauduleuse)	20,00 €
Modification temporaire ou permanente des plafonds	Gratuit
Modification exceptionnelle et immédiate des plafonds	35,00 €
Paieement - Pays de la zone Euro	Gratuit
Paieement - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	0,80 € + 2,70 % du montant
Retrait GAB/DAB	Gratuit
Retrait GAB/DAB - Pays hors de la zone Euro, hors commission de change	3,00 €
Virements	
Émission d'un virement standard (cas d'un virement SEPA)	
En agence	5,00 €
Par e-Attijari	Gratuit
Émission d'un virement instantané (cas d'un virement SEPA)	
En agence	5,00 €
Par e-Attijari	Gratuit
Émission d'un virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
Vers un compte Attijariwafa bank Europe	Gratuit
Vers un autre établissement par e-Attijari	Gratuit
Vers un autre établissement en agence	1,90 €/virement
Émission d'un virement non SEPA	
Virements - non SEPA - Hors commissions de change éventuelles	1,196% du montant
Virements non SEPA Option « Our ⁽⁷⁾ » - Hors commissions de change	Nous consulter
Réception d'un virement	
Virements SEPA Standard et instantané - En euros en provenance d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
Virement non SEPA	Fixe de 17,94 € + variable en fonction du montant reçu
≤ 12 500 €	6,00 €
> 12 500 € et ≤ 200 000 €	42,00 €
> 200 000 € et ≤ 1 000 000 €	54,00 €
> 1 000 000 €	100,00 €
Virements non SEPA options "Sha ⁽⁸⁾ " ou "Ben ⁽⁹⁾ "	Nous consulter
Gestion Relationnelle à Distance (GRD) ⁽¹⁰⁾	
Clients titulaires d'Attijari'Pack Premium	Gratuit
Clients non titulaires d'Attijari'Pack Premium	84,00 €/mois

Prélèvements	
Prélèvements SEPA	
Paieement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition du prélèvement à la demande du client	Gratuit
Chèques	
Remise d'un chéquier à l'agence	Gratuit
Envoi de chéquier à domicile en RAR - France	10,00 €
Envoi de chéquier à domicile en RAR - Étranger	30,00 €
Remise de chèque(s) en Métropole	Gratuit
Paieement d'un chèque	Gratuit
Emission chèque de banque	1 % min 10 € max 50 €
Emission chèque de banque urgent	20,00 €
Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)	15,00 €
Dépôt d'un chèque émis par une banque hors France	1,5 % (min 40 €) + 75 € HT
4. OFFRES GROUPÉES	TARIF
Packs (Offres soumises à conditions)	
Attijari'Pack Premium ⁽¹⁰⁾	
Compte courant	
Carte Mastercard Gold e-Attijari	
Exonération des frais d'envoi de relevés de compte à l'étranger	
Exonération des frais de virement SEPA	
Gestion Relationnelle à Distance (GRD)	120,00 €/mois
Pack Stud'In	
Compte courant	
Carte Mastercard Débit ⁽¹²⁾	
Chéquier e-Attijari	Gratuit ⁽¹¹⁾

(3) Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte : la convention de compte est disponible dans votre agence Attijariwafa bank Europe sur simple demande auprès de votre conseiller.

(4) Les opérations en espèces ne sont disponibles que dans les agences proposant des services de cash. La liste des agences proposant du cash est disponible sur notre site internet.

(5) Recherche de documents simples : constitue la recherche et l'édition d'un document de moins d'un an.

(6) Recherche de documents complexes : constitue la recherche et l'édition d'un document de plus d'un an.

(7) Option « Our » : la totalité des frais bancaires des acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du donneur d'ordre. Cela signifie que le donneur prend en charge les frais facturés par sa banque, par la banque du bénéficiaire et toutes les éventuelles banques intermédiaires.

(8) Frais SHA : les frais sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire. Le donneur d'ordre paie les frais de sa banque, tandis que le bénéficiaire paie les autres frais bancaires (les frais de sa banque et des éventuelles banques intermédiaires).

(9) Frais BEN : la totalité des frais bancaires de traitement du virement, appliqués par les acteurs de la chaîne de règlement sont à la charge du bénéficiaire. Le type de frais BEN implique que les commissions liées à l'opération sont déduites du montant émis.

(10) Le service GRD et le produit Attijari'Pack Premium sont commercialisés uniquement par l'Agence Paris Opéra.

(11) Offre gratuite la 1ère année. A partir de la 2ème année, le titulaire de l'offre Stud'In paie la cotisation de la carte Mastercard (35 euros par an).

(12) La Carte Mastercard Débit est gratuite la 1ère année et est facturée 35 € par prélèvement immédiat chaque année, à partir de la 2ème année de détention du Pack Stud'In. A noter que chaque utilisation de la carte Mastercard Débit incluse dans le pack est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.

Tarification

(en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 13 novembre 2025

Offre spécifique : fragilité financière	
Cette offre comprend les services et produits suivants : • La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt • Une carte Mastercard Débit à autorisation systématique • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte⁽⁴⁾ • Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent • Des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : e-Attijari • Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte fournissant une information régulière sur la situation du compte : de manière hebdomadaire pour connaître le solde du compte • Un système de transmission d'alertes dès que le solde du compte passe en négatif (compte débiteur) • La fourniture de relevés d'identité bancaire • Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention lors des dépassements de découverts autorisés • L'enregistrement d'un changement d'adresse Conditions tarifaires spécifiques aux clients fragiles et clients détenant l'offre spécifique : Plafonnement des frais des incidents bancaires : • Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 16€/mois • Les commissions d'intervention sont à 4€/opération dans la limite de 16€/mois • Les frais des incidents bancaires sont plafonnés à 16€/mois et 192€/an pour les clients qui ont souscrit à l'offre spécifique. Les frais concernés par ce plafonnement sont : • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Commissions d'intervention Services bancaires de base Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L.312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier : • L'ouverture, la tenue et la clôture du compte • Un changement d'adresse par an • La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire • Les paiements par prélèvements SEPA • Les paiements par virement bancaire SEPA pouvant être réalisés aux guichets ou à distance • Un moyen de consultation à distance du solde du compte courant : e-Attijari • Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets en agence⁽⁴⁾ • Les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques d'Attijariwafa bank Europe • Deux formules de chèques de banque par mois • La réalisation des opérations de caisse⁽⁴⁾ • La domiciliation de virements bancaires • La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte • L'encaissement de chèques et de virements bancaires • Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	3,00 €/mois
	Gratuit ⁽¹³⁾

5. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS		TARIF
Commission d'intervention		
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	8 €/opération avec un plafond mensuel de 80 € (hors offre spécifique à la fragilité financière)	
Opérations particulières		
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier Maximum 100€ ⁽¹⁴⁾	
Frais de courrier non délivré (NPAI/PND)	5,00 €	
Incidents de paiement		
Suivi compte débiteur		
Avis de dépassement (1 ^{er} courrier)	Gratuit	
Lettre de rappel pour compte débiteur non autorisé (hors fragilité financière)	20,00 €	
Lettre de mise en demeure pour compte débiteur non autorisé	30,00 €	
Chèques		
Chèque remis, retourné impayé pour motif autre que sans provision (Chèque non valide)	20,00 €	
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Gratuit	
Frais suite à la notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	Gratuit	
Forfait de frais pour chèque rejeté pour défaut de provision		
Chèque ≤ 50 €	30,00 €	
Chèque > 50 €	50,00 €	
Prélèvements SEPA		
Rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision < 20 €	Gratuit	
Rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision ≥ 20 €	Plafonné à 20 € par opération	
Virements		
Frais de non-exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - Pour un virement à destination d'un compte Attijariwafa bank Europe	Gratuit	
Frais de non-exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - < 20 €	Gratuit	
Frais de non-exécution de virement permanent émis pour défaut de provision - À destination d'une autre banque - ≥ 20 €	20,00 €	
6. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS		TARIF
Découverts		
Découvert autorisé		
Taux appliqué : Plafond du taux réglementaire - 1% .		
Sauf accord particulier, le taux en vigueur - disponible en agence Attijariwafa bank Europe - correspond au taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au Journal Officiel, diminué de 1 %.		
Découvert non autorisé		
Taux appliqué : Plafond du taux réglementaire - 0,05 % .		
Sauf accord particulier, le taux en vigueur - disponible en agence Attijariwafa bank Europe - correspond au taux plafond réglementaire calculé trimestriellement par la Banque de France et publié au Journal Officiel, diminué de 0,05%.		
Crédit à la consommation (En partenariat avec CA-CF)		
Prêt personnel	Nous consulter	
Prêt automobile	Nous consulter	
Prêt travaux	Nous consulter	
Crédit renouvelable Agile	Nous consulter	
Regroupement de crédits	Nous consulter	
Cautions		
Etablissement d'un acte de caution de loyer	30,00 €	
Commission annuelle de caution si blocage de 100% de provision	1,5 % du montant	
7. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS		Taux applicables
Livrets d'épargne réglementés		
Livret A	Taux en vigueur	
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	Taux en vigueur	
Livret jeune	3 %	
Livrets d'épargne non réglementés		
Compte épargne	0 %	

8. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE		TARIF
Injad sans frontière		
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	Montant des cotisations annuelles – offre jeune ⁽¹⁵⁾
Souscripteur < 65 ans	27,00 €	1,00 €
Souscripteur + conjoint < 65 ans Ou Souscripteur + 1 enfant < 25 ans	54,00 €	20,00 €
Souscripteur < 65 ans + conjoint < 65 ans + 1 enfant < 25 ans Ou Souscripteur < 65 ans+ 2 enfants < 25 ans	79,00 €	30,00 €
Souscripteur < 65 ans + conjoint < 65 ans + 2 enfants < 25 ans Ou souscripteur < 65 ans+ 3 enfants < 25 ans	104,00 €	40,00 €
Forfait famille : Souscripteur < 65 ans + conjoint < 65 ans + 3 enfants ou plus < 25 ans Ou Souscripteur < 65 ans + 4 enfants ou plus < 25 ans	123,00 €	50,00 €
Enfant > 25 ans Ou autre personne vivant sous le même toit < 65 ans	24,00 €	24,00 €
Surprime Ascendant > 65 ans et < 70 ans	9,00 €	6,00 €
Afrik Assistance sans frontière		
Situation des assurés	Montant des cotisations annuelles – offre classique	Montant des cotisations annuelles – offre jeune ⁽¹⁵⁾
Assuré < 60 ans	27,00 €	1,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans	46,00 €	20,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans + 1 enfant	64,00 €	30,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans + 2 enfants	82,00 €	40,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans + 3 enfants	101,00 €	50,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans + 4 enfants	119,00 €	60,00 €
Assuré + conjoint < 60 ans + 5 enfants	154,00 €	70,00 €
Membre famille < 60 ans	25,00 €	25,00 €
Surprime 60 ans < assuré < 65 ans	15,00 €	15,00 €
Concession tombale ⁽¹⁶⁾ (garantie en option)		
Plafond	Surprime – Cotisations annuelles	
1 000 €	8,00 €	
5 000 €	36,00 €	
10 000 €	71,00 €	
9. SUCCESSIONS		TARIF
Frais de règlement		
Ouverture d'un dossier de succession		
Si avoirs au jour du décès ≤ 7 000 €	Gratuit	
Si avoirs au jour du décès > 7 000 €	1% (Maximum 850 €) ⁽¹⁷⁾	
10. DATES DE VALEUR		
Retrait d'espèces au guichet ⁽⁴⁾	J	
Retrait d'espèces par chèque au guichet ⁽⁴⁾	J	
Retrait d'espèces dans une agence Attijariwafa bank Europe autre que celle détentrice du compte	J	
Versement d'espèces au guichet ⁽⁴⁾	J	
Versement d'espèces dans une agence Attijariwafa bank Europe autre que celle du compte	J	
Remise de chèque	J+1	

(13) Gratuit : Si la banque accepte de fournir des services qui dépassent le cadre du service bancaire de base, ceux-ci sont alors facturés aux conditions définies par la convention de compte remise à cette occasion.

(14) La nouvelle procédure de saisie administrative à tiers détenteur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et remplace les procédures existantes suivantes : l'avis à tiers détenteur, l'opposition à tiers détenteur, la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes.

(15) Offre jeune : entre 18 et 30 ans. Montant des cotisations annuelles la 1^{ère} année, le tarif de l'offre classique s'applique à compter de la 2^{ème} année.

(16) Remboursement des frais de creusage et de concession tombale jusqu'à 10 000 € en cas de décès et d'inhumation dans le pays de résidence.

(17) Exonération pour les défunts mineurs et les dossiers ne témoignant pas de complexité manifeste.

Tarification (en TTC)

des produits et services aux particuliers

au 13 novembre 2025

11. RÉSOUDRE UN LITIGE

Étape 1. Contactez votre agence ou le service client

Votre conseiller et/ou Responsable d'agence ainsi que le Service Client sont vos interlocuteurs privilégiés, informez-les en premier lieu et par écrit de préférence.

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de dix (10) jours ouvrables, sauf exception de laquelle vous serez tenu informés et obtiendrez, en tout état de cause, une réponse dans un délai maximum d'un (1) mois.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Vous pouvez retrouver les coordonnées du Service Client :

Adresse postale :
Attijariwafa bank Europe
Service Client
6-8, rue Chauchat 75009 Paris

0 800 006 846 Service & appel gratuits

serviceclient@attijariwafa.net

Étape 2. Sollicitez la cellule d'arbitrage des réclamations

Malgré tous nos efforts, vous n'avez pas obtenu satisfaction ? Vous pouvez contacter la cellule d'arbitrage des réclamations, en adressant un e-mail à l'adresse suivante : cellule-arbitrage-reclamations@attijariwafa.net ou encore un courrier à l'adresse suivante :

Attijariwafa bank Europe
Cellule d'arbitrage des réclamations
6-8, rue Chauchat 75009 Paris

Vous recevrez la confirmation de prise en charge de votre réclamation dans les dix (10) jours maximum à compter de sa réception. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai d'un (1) mois maximum en ce compris le délai de dix (10) jours d'accusé réception.

Pour les réclamations relatives à un service de paiement entrant dans le champ d'application de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si pour des raisons échappant à notre contrôle celles-ci ne nous permettent pas de vous répondre dans le délai prescrit, nous vous enverrons une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime de la réponse définitive qui vous sera adressée au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Étape 3. Recourez à la médiation

Votre litige persiste malgré vos échanges avec votre agence/centre de traitement des réclamations puis avec la cellule d'arbitrage des Réclamations ? Celui-ci concerne des services ou produits bancaires et financiers proposés par Attijariwafa bank Europe ?

Vous pouvez, à l'appui de vos échanges, saisir gratuitement et par écrit le Médiateur ci-dessous, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par votre agence/Service Client ou par la Cellule d'Arbitrage des Réclamations,
- Soit en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais de traitement prévus ci-dessus.

Indépendamment, le Médiateur traitera votre situation en droit et en équité et vous apportera une réponse dans un délai de trois (3) mois. Vous devez le saisir obligatoirement par écrit et en langue française à l'adresse suivante :

• Soit par voie postale :
Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française
CS 15175422
Paris cedex 09

- Soit en ligne : <http://lemediateur.fbf.fr>